

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ARC
TENUE LE 7 OCTOBRE 2000,
À 10h00, AU RESTAURANT – MOTEL LE CHAVIGNY
À DESCHAMBAULT**

Étaient présents : Serge Lachance (c.a. 4164 du Huard)
Sylvie Pelletier (c.a. 4207 de la Bernache)
Jocelyne Roberge (c.a. 4162 du Huard)
Carole Paré (c.a. 4203 de la Bernache)
Claire Huot (4164 du Huard)
Nicolas Sapp (4166 du Huard)
Sophie Gravel (4166 du Huard)
Claude-Marie Scorsone (4209 de la Bernache)
José Scorsone (4209 de la Bernache)
Suzanne Léveillé (4113 de la Sauvagine)
Michel Lupien (4113 de la Sauvagine)
Bruno Bolduc (4207 de la Bernache)
Rino Morin (4208 de la Bernache)
Michel Lamoureux (4109 de la Sauvagine)
Hélène Gauvin (4109 de la Sauvagine)
Jean-Louis Fiset (4151 du Huard)

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

Ouverture de la séance à 10h15.

1. MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. RÈGLES DE PROCÉDURE

Les règles de procédure habituelles s'appliquent. La convocation de l'assemblée générale fut faite dans les 30 jours de sa tenue, soit le 9 septembre 2000. Les articles suivants s'appliquent :

- 2.1 Membres de la corporation : les propriétaires ainsi que leur conjoint ; la cotisation annuelle doit être payée pour être membre en règle et la date limite se terminant le 30 avril suivant l'assemblée générale annuelle.
- 2.2 Membres votants : a) membres du c.a. b) membres en règles à raison d'une seule personne par terrain.
- 3.1 Membres de l'assemblée générale : membres en règles et non-membres.
- 3.2 Membres votants à l'assemblée générale : membres votant de la corporation.
- 3.6 Vote : a) par procuration ; b) majorité simple ; c) à main levée sauf si demande de scrutin secret ; d) prépondérance du vote du président s'il y a égalité.

3. LECTURE DU COMPTE RENDU DU 9 OCTOBRE 1999

Dispense de lecture proposé par Nicolas Sapp et adopté à l'unanimité.

4. ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 9 OCTOBRE 2000

Proposé par Rino Morin

Secondé par Bruno Bolduc

5. LECTURE DU COMPTE RENDU DU 30 OCTOBRE 1999

Dispense de lecture proposé par Nicolas Sapp et adopté à l'unanimité.

6. ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 30 OCTOBRE 1999

Proposé par Nicolas Sapp

Secondé par Bruno Bolduc

7. ÉTATS FINANCIERS

1999

Revenus :	854.44 \$
Dépenses :	872.61 \$
Déficit :	-18.17 \$
Encaisse au 31-12-99	658.33 \$
Solde petite caisse 31-12-99	145.78 \$
Avoir net le 31-12-99	804.11 \$

Il y a 2 chèques en circulation (130 \$ et 674.11 \$)

8. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

M. Lupien nous informe que le tout à été vérifié ; le tout est conforme.

9. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par Jocelyne Roberge et secondé par Rino Morin d'accepter les états financiers 1999. Accepté à l'unanimité.

Serge Lachance remercie Jocelyne Roberge et Michel Lupien.

10. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'AN 2001

La nomination d'un nouveau vérificateur pour l'an 2001 a été faite, madame Sophie Gravel. Adopté à l'unanimité. Madame Gravel accepte cette responsabilité.

11. COTISATION POUR L'AN 2000

Le C.A. maintient la cotisation à 10 \$ pour l'an 2000.

12. RAPPORT DU PRÉSIDENT

© Piste cyclable

Il y aura ajout de signalisation dans le secteur du Colvert et celle-ci sera ajouter par Nicolas Sapp.

© Bateau à moteur

Carole Paré fera parvenir une lettre à monsieur Serge Deraspe concernant la plainte qu'elle a faite à la S.Q. sur « L'utilisation des bateaux à moteur à essence sur le Lac Carillon ». Dans celle-ci Carole demande à monsieur Deraspe d'intervenir d'ici le 30 novembre prochain.

Nicolas dépose une proposition de résolution des membres, daté du 7 octobre 2000, concernant le maintien du *Statu quo* sur le fait d'interdire les bateaux à moteur sur le Lac Carillon. Cette résolution sera déposée lors de la prochaine séance de la Municipalité de Saint-Ubalde- **La résolution est adopté à l'unanimité.**

© Devenir propriétaire

Nicolas dépose une proposition de résolution des membres, daté du 7 octobre 2000, concernant l'appui de la Municipalité de Saint-Ubalde aux résidants du Lac Carillon pour l'achat de leur fonds de terrain. Cette résolution sera déposée lors de la prochaine séance de la Municipalité de Saint-Ubalde- **La proposition est adopté à l'unanimité.**

Quelques personnes soulèvent la problématique que les droits d'accès au lac ne seraient plus valides si l'on devient propriétaire. Donc il serait très important de s'assurer que ceux-ci le restent les mêmes après l'achat.

Il est souligner aussi que depuis 2 ans, le gouvernement ne fait plus aucune location de terrain sur le site du Lac Carillon.

De plus, il est mentionné qu'il est très important de conserver notre association et de conserver notre force et ainsi avoir plus d'impact face à certaines revendications concernant plusieurs dossiers.

© Parc régional

Il y a eu plusieurs rencontres et d'écrits concernant le projet de Parc régional.

L'écrit qui retient l'attention de plusieurs personnes est la publication d'un ST-U et qui s'adresse principalement aux résidants du Lac Carillon.

Suite à cette publication certains des nôtres ont décidé de répondre au maire de Saint-Ubalde (M. Michel Lamoureux, Mme Scorsone et Mme Carole Paré).

Le maire de Saint-Ubalde a répondu à monsieur Lamoureux et lui fait part par la même occasion qu'une résolution sera déposée lors de la prochaine séance du conseil disant que la municipalité retire le secteur du Lac Carillon du plan directeur du futur parc régional.

Serge ayant pris connaissance desdites lettres a fait parvenir une télécopie au maire de Saint-Ubalde lui mentionnant qu'il accuse réception de la lettre qui a été acheminée à monsieur Lamoureux.

© Élection municipale

Serge mentionne qu'il y aura élection municipale le 5 novembre prochain et invite tous les membres présents à aller exercer son droit de vote.

Monsieur Lamoureux aimerait que des démarches soient faites pour que le futur maire affiche ses couleurs.

© Vol chez à nos résidences

C'est avec stupeur que Serge nous avise que l'un des nôtres a été visité par des voleurs. Il s'avère que les voleurs ont dérobés que des menus articles. Une tournée sera faite pour savoir si d'autres villégiateurs ont été visités.

13. RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET ÉLECTION

Serge Lachance est président d'élection.

Il est mentionné que 2 postes sont renouvelés pour 1 ans, soit :

- © secrétaire - Sylvie Pelletier
- © trésorière - Jocelyne Roberge

Le poste de président est ouvert :

Claire propose Nicolas Sapp comme nouveau président
Secondé par Rino Morin

Adopté à l'unanimité

Il y a 3 postes de représentant de secteur :

1^{er} poste de représentant de secteur

Claire propose Rino Morin comme représentant de secteur

Secondé par Bruno Bolduc

Adopté à l'unanimité

2^e poste de représentant de secteur

Carole propose Michel Lamoureux comme représentant de secteur

Secondé par Nicolas Sapp

Adopté à l'unanimité

3^e poste de représentant de secteur

Claire propose Jean Louis Fiset comme représentant de secteur

Secondé par Nicolas Sapp

Adopté à l'unanimité

Il est proposé et secondé à l'unanimité que Claire continue de s'occuper de l'Echo du Carillon.

Le président d'élection souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration.

Tous les membres présents tiennent à remercier vivement le président sortant pour tout le travail fait durant son mandat.

14. ORIENTATION ET OBJECTIFS

Il serait intéressant que les résidants du Lac Montauban se joignent à notre association

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun item à ce point

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Serge propose la levée de l'assemblée, laquelle s'effectue à 12h30.

Sylvie Pelletier, Secrétaire